

TARIFS OUTILLAGE POUR LA PLAISANCE PROFESSIONNELLE ET LE COMMERCE 2026 en HT

PONTONS ET SERVICES

TARIF APPLIQUE AUX NAVIRES DE COMMERCE, DE PLAISANCE PROFESSIONNELLE ET / OU COMMERCIALE (titulaires d'une AOT)

TRANCHE EN METRES	TARIF HT à l'année	TARIF HT au semestre	TARIF HT au mois	TARIF HT par jour
Moins de 06,00 m	1 838,00 €	920,00 €	153,00 €	5,20 €
de 06,00 m à 07,00 m	1 962,00 €	982,00 €	163,00 €	5,20 €
de 07,01 m à 08,00 m	2 370,00 €	1 185,00 €	198,00 €	6,30 €
de 08,01 m à 09,00 m	2 726,00 €	1 363,00 €	226,00 €	7,30 €
de 09,01 m à 10,00 m	3 153,00 €	1 576,00 €	263,00 €	8,30 €
de 10,01 m à 11,00 m	3 910,00 €	1 955,00 €	326,00 €	10,50 €
de 11,01 m à 12,00 m	4 738,00 €	2 369,00 €	396,00 €	12,50 €
de 12,01 m à 13,00 m	5 923,00 €	2 961,00 €	493,00 €	16,70 €
Au delà de 13,01 m, tous mètres linéaires supplémentaires sera facturés sur la base de :	295,00 €	147,00 €	25,00 €	0,80 €

Sont exemptés de ces redevances les navires de l'Etat, du Département des Pyrénées Atlantiques et de la SNSM

Une réduction de 50 % du tarif "forfait de base appliqué aux navires de commerce, de plaisance professionnelle et / ou commerciale" sera appliquée aux navires de secours en mer du SDIS

TAXES D'USAGE DES PONTONS

Navires de croisières utilisant les installations du port au cours de leurs escales

Taxe par personne

6,60 €

Navires de commerce et/ou de plaisance professionnelle (transport de passagers, promenade en mer, excursion, pêche en mer, etc...) titulaire et/ou non titulaire d'une AOT (sur l'une des pannes du port de pêche et de commerce de Saint Jean de Luz - Ciboure)
Utilisation des emplacements réservés aux débarquements / embarquements (pannes A & D)

**3% du Chiffre d'Affaires HT ,
sur présentation des comptes
validés par un expert
comptable**

LOCATION TERRE-PLEINS A L'ANNEE

Location des emplacements à terre pour vente de billets (vedettes d'excursion et /ou de promenade en mer) à la saison

l'emplacement / m² / an

58,00 €